

Image not found or type unknown



Non remboursement de ma mutuelle

Par **galmiche**, le **27/05/2009** à **22:30**

Bonjour, rnbonjour je ne sais pas si je frappe à la bonne porte je vous explique rapidement , je suis donc adherent à la ciprev d épinal dans les vosges , au moment de la naissance des mes jumelles le rattachement à été effectué mais la télétransmission entre le groupe et la cpam n a pas été effectué .rnmes filles sont nées en 2001 et suite à un problème je me suis apperçue donc que depuis ces années la ciprev ne remboursait pas tous les frais médicaux . il me tienne fautif en me reprochant de faire attention e donc le remboursement de toutes ces années quelles démarches suivre merci j ai déjà fait un courrier à la cpam et une demande de recours à l amiable mais il ne remonte que 2005 et la mutuelle que les deux dernières années; merci